

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Lutter contre les dépôts sauvages pour embellir la ville

La Ville de Grenoble met en place à Grenoble une tarification des prestations effectuées d'office pour l'enlèvement des déchets abandonnés sur la voie publique et autres lieux en infraction avec la réglementation. Cette tarification correspond aux frais de prise en charge des déchets irréguliers, notamment pour les dépôts sauvages, les encombrants et les ordures ménagères déposées en dehors des heures et jours autorisés. Ils couvrent les coûts humains et matériels (véhicule principalement) pour le déplacement, l'enlèvement, le transport et l'évacuation en déchetterie pour retraitement, soit :

- 150 € pour les déchets et encombrants de moins d'un mètre cube, transportables par un agent seul avec un véhicule classique.
- 300 € au-delà d'un mètre cube, ou à chaque fois que l'intervention nécessite la présence de 2 agents et/ou l'utilisation d'un véhicule spécifique,
- Enfin, pour les déchets particulièrement conséquents, ne pouvant être enlevés par les moyens courants de la Ville, le coût d'enlèvement est calculé en fonction du coût réel des moyens humains et matériels mobilisés pour leur enlèvement et leur traitement.



Lucille Lheureux, Adjointe aux Espaces publics et à la Nature en Ville, déclare : « La Ville, forte de ses 200 agents des espaces verts et ses 225 agents de propreté, participe chaque jour à l'embellissement de Grenoble. Cette année, elle se dote de nouveaux outils pour préserver la qualité de l'espace public, avec la verbalisation pour jets de mégots, non ramassage des déjections canines, et dépôts sauvages.

Nous avons tous un rôle à jouer pour embellir la ville : habitants, acteurs économiques, associations sont invités à prendre soin de Grenoble.

Rendez-vous le 26 mai pour la 3^e édition de la Belle Saison, journée festive et participative dédiée à l'embellissement de la ville ! »

La Ville de Grenoble remplace ses véhicules les plus anciens par des véhicules électriques et GNV

La Ville de Grenoble renouvelle sa flotte de véhicules les plus anciens par des véhicules électriques et GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Ainsi pour un montant prévisionnel de dépenses de plus de 2 millions d'euros HT, répartis sur les années 2018 à 2021, la Ville va faire l'acquisition de :

- 6 poids lourds, 7 camions et 1 mini-bus fonctionnant au GNV
- et 32 véhicules utilitaires légers, 15 mini-camions, 10 vélos et 1 laveuse électriques

Pour accompagner cette transition énergétique, la Ville de Grenoble va déposer :

- une demande de subvention auprès du FSIL (Le fond de soutien à l'investissement public local), qui participe à hauteur de 25% à l'acquisition de véhicules GNV et électriques (le solde étant autofinancé par la Ville), pour un montant de 506 375 €HT.
- ainsi qu'une demande d'aide de 34 925 € dans le cadre de l'appel à projets GNVolont'air ; (le solde étant là aussi autofinancé par la Ville de Grenoble).

Mondane Jactat, Adjointe à la Santé, déclare : « Avec le chauffage au bois peu performant, les déplacements sont l'un des principaux contributeurs à la pollution de l'air. La Ville de Grenoble œuvre pour la qualité de l'air dans tous les domaines : énergie, alimentation, urbanisme et bien sûr les transports.

Avec le renouvellement de sa flotte de véhicule, la ville veut être exemplaire et franchir une nouvelle étape vers la transition énergétique ».

Gratuité du stationnement pour les véhicules d'autopartage en libre accès



La société CITIZ va prochainement déployer à Grenoble une offre de véhicules en autopartage sans emplacement réservé au sol (autopartage sans station dédiée, encore appelée « libre accès intégral », ou « free-floating »). Avec ce service, l'utilisateur pourra repérer les voitures disponibles avec un smartphone, en sélectionner une, l'utiliser, puis la stationner sur une place de stationnement de son choix après usage.

La première phase de déploiement de ce dispositif, intitulé YEA !, concernera 20 véhicules à partir du mois de juin prochain. Dans une seconde phase, et selon l'expérience acquise, des

véhicules complémentaires pourraient être déployés.

Afin de continuer à favoriser le développement de l'autopartage, et considérant que les sociétés d'autopartage s'acquittent déjà auprès de la Métropole d'une redevance d'occupation du domaine à titre commercial, la Ville de Grenoble a décidé de mettre en place la gratuité du stationnement sur le territoire communal pour tous les véhicules du dispositif YEA !. Cette gratuité sera applicable pour une période expérimentale avec évaluation, jusqu'au 1er juillet 2019.

Jacques Wiart, Conseiller municipale délégué aux Déplacements et à la Logistique urbaine, déclare « *La Ville de Grenoble souhaite accompagner les changements de pratiques en termes de déplacements. L'autopartage représente une bonne alternative à la voiture individuelle et participe aux objectifs de la Ville en termes de mobilité durable. On estime qu'un véhicule d'autopartage permettrait à 10 résidents de se démotoriser, c'est autant d'espace public anciennement dédié au stationnement qui serait libéré et qui pourra être embelli, végétalisé, partagé...* »

Vitalité culturelle grenobloise : la Ville déploie de nouveaux dispositifs

La Ville de Grenoble met en place de nouveaux dispositifs de soutien à la création artistique et d'ouverture du patrimoine comme bien commun :

- ouverture d'un lieu de résidence pour les auteurs et illustrateurs

L'appartement du théâtre municipal se transforme en lieu de résidence. La bibliothèque municipale pourra ainsi renforcer l'accueil d'auteurs en résidence avec l'appui du Centre national du Livre. Les acteurs culturels grenoblois bénéficieront aussi de ce nouvel outil de travail et d'accompagnement.

La Ville de Grenoble favorise ainsi la présence accrue des auteurs dans la cité en relation avec les habitants.



- **un nouveau projet musical pour la Clé de Sol** (studios de répétition, espaces d'accueil et locaux administratifs).

5 candidatures ont été examinées en 2017, c'est le projet de l'association Mixlab qui a été retenu. L'association pourra compléter sa démarche de labellisation Scènes de Musiques actuelles (SMAC) en accompagnant les acteurs et artistes de musiques actuelles. Mixlab accueillera au sein de la Clé de Sol l'association Hadra (collectif rassemblant une douzaine d'associations grenobloises du domaine de la musique électronique),

- aménagement d'un réseau de murs dédiés à la réalisation de fresques murales éphémères et de murs d'expression libre

La Ville de Grenoble aménage un réseau de murs (1 par secteur) dédiés aux artistes expérimentés pour s'exercer sur un support adapté à leurs besoins. Tous les trois à six mois, les habitants pourront ainsi découvrir de nouvelles réalisations embellissant leur quartier.

Pour permettre à tous de se saisir du street art, des murs d'expression libre ouverts et accessibles à tous vont être également aménagés.

- ouverture des données culturelles (open data)

La Ville de Grenoble poursuit son engagement pour les communs en ouvrant les données concernant les œuvres et créations dont elle détient les droits (et non pas aux œuvres soumises au droit d'auteur, source de rémunération pour les artistes.)

Corinne Bernard, Adjointe aux Cultures, déclare : « Après les nouveaux dispositifs mis en place en 2017 (bourse et passerelle du conservatoire, soutien aux projets d'accompagnement dans les musiques actuelles, ateliers d'artistes plasticiens, évolution du projet du théâtre municipal...), la Ville de Grenoble déploie de nouveaux outils pour soutenir et renforcer la vitalité culturelle grenobloise.

En apportant l'art dans l'espace public, ou ouvrant les données culturelles, Grenoble permet à chacun de côtoyer la culture, partout, tous les jours ».

Grenoble, ville étape de la 70ème édition du Critérium du Dauphiné



La candidature de Grenoble comme ville étape de la 70ème édition du Critérium du Dauphiné a été retenue par la société Critérium du Dauphiné Organisation (C.D.O.). Ainsi, la ville de Grenoble accueillera, boulevard Clémenceau, le départ de la 5ème étape en direction de Valmorel, le vendredi 8 juin 2018.

Sadok Bouzaïene, Adjoint au Sport, déclare : « Cet événement cycliste international contribuera à promouvoir le cyclisme sur le territoire grenoblois et métropolitain. Ce sera aussi l'occasion de lancer la candidature conjointe de la Ville et de la Métropole pour l'accueil du Tour de France 2019. »

La transformation du quartier Mistral s'accélère

Le quartier Mistral est engagé dans un projet de rénovation dans le cadre de l'Anru qui vise à diversifier l'habitat, développer l'activité économique et la formation professionnelle, requalifier les espaces publics structurants, implanter de nouveaux équipements et commerces fédérateurs, développer les liaisons avec les autres quartiers et améliorer l'accès aux transports.

La démolition de la barre Anatole France, qui débutera en 2019, permettra de relier davantage Mistral aux Eaux-Clares et au reste de la ville. Tous les résidents de cet immeuble ont bénéficié d'un accompagnement individuel au relogement, adapté à chacun.

Le projet de réaménagement de l'A480 a conduit à avancer la démolition des 54 logements des résidences du Drac, démolitions accompagnées par la réalisation d'un aménagement paysagé le long de la future



infrastructure. Une charte de relogement, élaborée avec les représentants des locataires et la Confédération syndicale des familles, a été validée par l'ensemble des partenaires (Actis, Grenoble-Alpes Métropole) afin de garantir un accompagnement individualisé des résidents, en cohérence avec les besoins de chacun.

Le tènement « Bachelard » situé au sud du quartier accueillera fin 2019 une plateforme de tri multiflux et des bureaux construits par Batimmo pour le compte de la Poste.

Elisa Martin, 1^{ère} Adjointe déclare : *« Le renouvellement urbain du quartier Mistral associe développement économique et diversification des logements pour un quartier que nous souhaitons plus ouvert sur la ville. Il s'apprête à accueillir de nouveaux équipements, commerces et activités, c'est une très bonne nouvelle, qui participera concrètement au bien-vivre des habitants du quartier. Avec la concertation à venir sur La Prairie ou la réflexion sur le Parc des Arts la transformation du quartier va également se poursuivre ces prochains mois en termes d'espaces publics et de cadre de vie. »*

Charte de relogement du 60 ouest Galerie de l'arlequin et du protocole de relogement du 10 20 Galerie de l'Arlequin

Le projet de réhabilitation du 60 ouest Galerie de l'Arlequin s'inscrit dans la suite de celle du 50 Galerie de l'Arlequin. Il nécessite la libération de 19 logements qui seront impactés par les travaux. La charte de relogement, élaborée avec les représentants des locataires accompagnés de la Confédération Syndicale des Familles (CSF), a été validée par l'ensemble des partenaires : le principal bailleur ainsi que les autres organismes dans le cadre de l'Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère (convention Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère ABSISE) et Grenoble Alpes Métropole.

Le protocole de préfiguration a autorisé le relogement des 70 locataires du 10 et 20 Galerie de l'Arlequin dans la perspective d'opération de réhabilitation lourde ou de démolition. En l'absence de proposition de charte par l'association présente sur site, le bailleur SCIC Habitat Rhône-Alpes, la Métropole et la Ville de Grenoble ont échangé sur les garanties apportées aux familles dans le cadre du relogement. Ils reprennent en grande partie les engagements prévus sur les autres sites. Ce protocole validé par les partenaires susnommés permet d'offrir les mêmes garanties et une équité de traitement aux locataires du 10 et 20 Galerie de l'Arlequin que sur les autres résidences concernées à la Villeneuve et à Mistral.

Catherine Rakose, Adjointe au Secteur 6, déclare : *« La nature du projet nécessite la libération de la totalité des logements. Ce protocole constitue un cadre général pour le relogement qui rappelle le cadre légal, tout en garantissant aux locataires un relogement sur mesure. Notre souhait est d'apporter à tous les ménages concernés les mêmes conditions d'accompagnement. Il s'agit au final de leur assurer un relogement dans les meilleures conditions possibles, cohérent avec leurs besoins, leurs ressources et leurs vœux exprimés lors de l'enquête sociale et revus lors de rendez-vous avec la chargée de relogement. »*